

Étapes d'implantation d'un projet infrastructure récréative municipale

Voici les grandes étapes du processus pouvant mener à l'implantation d'une infrastructure de loisir au sein d'une municipalité. Ces étapes sont par ailleurs conformes aux exigences du Secrétariat au Loisir et au Sport, telles que présentées dans son Programme de soutien aux installations sportives et récréatives. Le lecteur est invité à consulter ce document en complément d'information :

http://www5.mels.gouv.qc.ca//sportloisir/documents/Programme_installations.pdf

À noter que le nom des étapes peut différer selon les milieux ou les consultants, mais que la logique du processus demeure généralement le même.

1. Naissance du projet :

- Éléments déclencheurs : Naissance du projet (perception des acteurs, problème nommés / soulevés par les citoyens / organismes) ;
- Volonté et intérêt ressentie par la population : Mobilisation, désirs / demande formelle par la population, ou un organisme porteur, au conseil municipal ;
- Volonté et leadership politique : Formation d'une structure souple (ex : comité d'étude XYZ) et mandat donné par la municipalité) ;
- Documenter le problème dans son «environnement» interne et externe (débroussaillage de base : Origine, cause et 1^{er} énoncés de scénarios d'orientations et solutions) ;
- Mandat officiel de consultation de la municipalité auprès des gens concernés par la situation
- Définition claire du mandat et choix d'une approche :
 - 4 types de mandat :
 - Étude de préfaisabilité / faisabilité ;
 - Étude d'aménagement ;
 - Étude de relocalisation ou de nouvelle vocation ;
 - Étude de justification de décision d'aménagement prise ultérieurement.
 - 4 types d'approches :
 - Approche participative ;
 - Approche comparative / normative ;
 - Approche instrumentale ;
 - Approche par modèle mathématique.
- Mandat donné à l'interne ou à l'externe (choix d'un organisme accompagnateur, firme de planification conseil ou ingénieur – architecte du bâtiment / paysagiste).
- Appel d'offre (si il y a lieu) et choix d'un organisme (firme spécialisée, firme d'architecture, ingénierie...).

2. Étude de besoins :

- Problématique et contexte ;
- Objectifs poursuivis ;
- État de la situation actuelle : Portrait démographique, portrait de l'offre, besoins et tendances de pratique ;
- Évaluation de la demande potentielle (marché) : perspectives démographiques, offre périphérique, utilisateurs potentiels ;
- Élaboration de scénarios d'infrastructures.

Cette étape est cruciale : une démarche participative impliquant le milieu permettra de mesurer l'intérêt de ce dernier envers le projet ainsi que de susciter la mobilisation indispensable à sa réussite

3. Étude de faisabilité (pour le ou les scénarios retenus) :

- Description du scénario ;
- Programme architectural préliminaire ;
- Étude de localisation ;
- Étude de coûts (financement, acquisition foncière, immobilisation, entretien et gestion) ;
- Recommandations (évaluation du ou des scénarios).

Cette étape permet de mesurer pleinement les implications financières du projet. On en conclut généralement le « go / no go ».

4. Description du scénario retenu (projet préliminaire)

- Programme fonctionnel
- Programme opérationnel : gestion, programmation
- Aménagement (plans et devis préliminaires)
- Montage budgétaire
- Échéancier de réalisation
- Consultation publique

5. Recherche de financement

- Partenaires
- Subventions
- Levée de fonds
- Règlement d'emprunt, etc.

Il faut retenir ici qu'une démarche rigoureuse lors des étapes précédentes peut fortement appuyer les demandes de financement. L'inverse est aussi vrai...

6. Projet final

- Programme architectural (plans et devis)
- Cahier de charges (implantation, construction)
- Montage budgétaire final
- Échéancier (incluant procédures d'appel d'offre)

7. Réalisation du projet

Une telle démarche demande du temps, particulièrement si elle soumise à l'approbation des bailleurs de fonds. Il n'est pas irréaliste de calculer de 2 à 3 ans (et même plus) entre l'étude de besoins et la fameuse première pelletée de terre.

- préparation des plans et devis
- appel d'offre et soumissions
- étude des soumissions et choix

Exemple de mandat d'une étude de faisabilité pour l'implantation d'équipements

Contexte

L'organisme «Loisir et vie communautaire de la municipalité ... » dispose de La municipalité est en développement... de nouveaux arrivants... de nouvelles pratiques... les citoyens... organismes... mentionne la nécessité de ..., donc en vue de la mise à niveau et l'implantation...l'opportunité suivante...et la possibilité de

Pour ces différentes raisons, l'organisme désire mandater... afin de réaliser la faisabilité de telles options

Mandat

L'étude portera sur les options suivantes :

1. Piscine (intérieure, extérieure... dimension... corridors, concept plage,..) avec provision pour conversion vers...
2. Patinoire (intérieure... extérieures) avec provision pour conversion vers...
3. Centre multi sports... (gymnase, lignages, dimensions, salle principale pour événements de masse, locaux pour sports légers... services attenants (salle d'essayage, douches...) avec provision pour conversion vers ...

La réalisation de ce mandat repose sur les éléments suivant de prise de décision, lesquels présentent les éléments de réflexion plus large portant sur les besoins de la communauté en matière de d'infrastructures et sur la disponibilité des ressources nécessaires.

1. Les besoins actuels et futurs (10 – 30 ans) de la région en tenant compte de projections démographique et de la disponibilité de zones blanches, des installations existantes de même nature dans la région, la progression de la richesse foncière de la municipalité comme principale base de l'impôt foncier permettant le développement des infrastructures récréatives et sportives sur le territoire.
2. Les scénarios de coût d'acquisition des installations en regard de la répartition et des sources de financement possibles (public provincial é fédéral, privé, tarification, etc...) et d'opération des équipements.

Les estimations de construction devront inclure les frais professionnels (architectes, ingénieurs, etc...), les coûts de construction et les taxes, en dollars de l'année de faisabilité en tenant compte de l'inflation projetée. Pour chacune des options, des aires de stationnements additionnels devront être considérés.

Les coûts d'opération tiendront compte de l'inflation lors des années d'opération, ces dernières serviront d'estimations budgétaires avec une précision de plus ou – 15%.

L'étude devra contenir des recommandations sur la faisabilité de chacune des options afin de fournir une base à la réflexion pour le choix des priorités / la prise de décision des choix futurs.

Échéancier

...